



## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

### COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Ville de RINXENT s'est réuni le 9 Juin 2023 à 19h en la nouvelle salle des mariages de la mairie de Rinxent, sous la présidence de Monsieur Nicolas LŒUILLET, Maire de la Commune.

Il est procédé à l'appel comme suit :

<b>Conseil Municipal du 9 Juin 2023 à 19h</b>					
<b>Convocation du 23 Mai 2023 – Présidence M LŒUILLET</b>					
<b>Tableau de Présence</b>					
<b>LŒUILLET Nicolas</b>	X	CARON Béatrice	Exc.	CHEVALIER Ludivine	X
SAUVAGE Sophie	X	DELANNOY Alain	X	BOURDON Bernard	Abs.
PENEL Emmanuel	Exc.	DEHOUCK Claire	X	POURE Kenjy	Abs
VIDOR Anne-Sophie	X	POULET Muriel	X	LELEU Lucie	X
WIMET Philippe	X	VIANDIER Ludovic	X	DREUILLET Agnès	Exc.
BARBAZON Nadège	X	MARTEL Stéphanie	X	CODRON Yohann	X
LENGAGNE Bernard	X	TREHOU Guillaume			
<b>TOTAL Présents</b>					<b>15</b>

**Pouvoirs** : M Penel donne pouvoir à M Wimet, Mme Caron donne pouvoir à Mme Barbazon, Mme Dreuillet donne pouvoir à Mme Dehouck

15 présents et 3 pouvoirs : 18 votants

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte, M Wimet est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **Procès-Verbal :**

Le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2023 est soumis à l'assemblée pour approbation. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### **Information début séance :**

Démission de M Lecoutre pour raison personnelle (manque de temps pour s'impliquer)

Monsieur le Maire demande ensuite 1 minute de Silence en hommage à M Rougeaux décédé ce mois-ci

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour :**

**Question n° 1 :** Election des délégués et suppléants aux élections sénatoriales

**Question n° 2 :** Avis sur la démolition logement social 7 rue J Ferry

**Question n° 3 :** Budget 2023 - Décision Modificative n° 1

**Question n° 4 :** Emploi de bénévoles au sein du centre de loisirs

**Question n° 5 :** Attribution de noms aux rues, places et parkings non dotés

\*\*\*\*\*

### **Décisions prises par délégation :**

Décision 2023-04 – Suite à la demande de remboursement de M. VASSEUR Dimitri, contraint d'annuler sa réservation, suite au décès de son épouse, décision a été prise de rembourser à M. VASSEUR Dimitri le montant de 175 € versé à la réservation de la salle, le 14 Juin 2022, ainsi que le solde de 275 € versé en numéraire le 12 Septembre 2022

\*\*\*\*\*

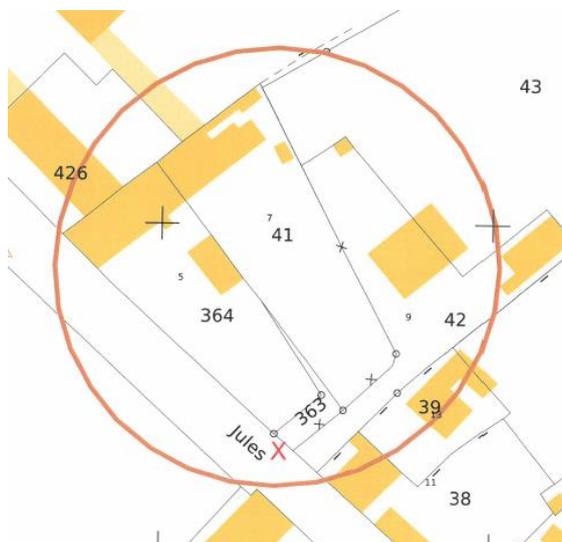
## **1. Election des délégués et suppléants aux élections sénatoriales**

La liste « Les Elus Rinxentois » composée comme suit (7 délégués et 4 suppléants) a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix) :

- |         |           |             |           |
|---------|-----------|-------------|-----------|
| • N° 1  | POURE     | Kenjy       | Délégué   |
| • N° 2  | CARON     | Béatrice    | Délégué   |
| • N° 3  | DELANNOY  | Alain       | Délégué   |
| • N° 4  | BARBAZON  | Nadège      | Délégué   |
| • N° 5  | TREHOU    | Guillaume   | Délégué   |
| • N° 6  | VIDOR     | Anne-Sophie | Délégué   |
| • N° 7  | LOEUILLET | Nicolas     | Délégué   |
| • N° 8  | CHEVALIER | Ludivine    | Suppléant |
| • N° 9  | LENGAGNE  | Bernard     | Suppléant |
| • N° 10 | DEHOUCK   | Claire      | Suppléant |
| • N° 11 | WIMET     | Philippe    | Suppléant |

## 2. Avis sur la démolition logement social 7 rue J Ferry

La commune a été sollicitée par Flandre Opale Habitat afin d'obtenir l'autorisation de démolir le logement qu'ils possèdent au 7 rue J Ferry à Rinxent.



FLANDRE OPALE HABITAT

HP1283-RINXENT-7 RUE JULES FERRY : Allée gravillonnée



FLANDRE OPALE HABITAT

HP1283-RINXENT-7 RUE JULES FERRY



FLANDRE OPALE HABITAT

L'objectif de Flandre Opale Habitat est ensuite de revendre la parcelle.

Il est proposé au conseil de

- Donner son accord de principe pour la démolition de la maison ci-dessus mentionnée au titre de la compétence Politique de la ville, habitat, logements sachant que le permis de démolir doit être déposé puis instruit par les services concernés.
- Demander à ce que la parcelle soit débarrassée de tout élément possiblement polluant avant sa mise en vente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- Donne son accord de principe pour la démolition de la maison ci-dessus mentionnée
- Précise que c'est une décision prise au titre de la compétence Politique de la ville, habitat, logements
- Précise que le permis de démolir doit être déposé puis instruit par les services concernés.
- Demande à ce que la parcelle soit débarrassée de tout élément possiblement polluant avant sa mise en vente.

### 3. Budget 2023 - Décision Modificative n° 1

Cette décision concerne le changement d'imputation d'une recette budgétaire de 300 € qui impacte les chapitres 70 (+300 €) et 77 (-300€).

Le budget de fonctionnement résultant de cette Décision Modificative est le suivant :

Sens	Section	Chapitre	BP 2023 Version M57	BP 2023 Version M57 -DM1
D	F	011 - Charges à caractère général	911 492,65 €	911 492,65 €
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 454 365,00 €	1 454 365,00 €
D	F	014 - Atténuations de produits	1 000,00 €	1 000,00 €
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	317 191,00 €	317 191,00 €
D	F	66 - Charges financières	38 340,00 €	38 340,00 €
D	F	67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €
D	F	<b>ST - Total des dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>2 723 388,65 €</b>	<b>2 723 388,65 €</b>
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	485 449,00 €	485 449,00 €
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
D		<b>ST - Total des dépenses d'ordres de fonctionnement</b>	<b>485 449,00 €</b>	<b>485 449,00 €</b>
D		<b>Total Dépenses</b>	<b>3 208 837,65 €</b>	<b>3 208 837,65 €</b>
D		<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>		
R	F	013 - Atténuations de charges	35 000,00 €	35 000,00 €
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	158 216,50 €	158 516,50 €
R	F	731 - Fiscalité Locale	1 076 231,00 €	1 076 231,00 €
R	F	73 - Impôts et taxes	372 213,00 €	372 213,00 €
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	919 846,00 €	919 846,00 €
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	91 115,00 €	91 115,00 €
R	F	77 - Produits exceptionnels	925,00 €	625,00 €
R	F	<b>ST - Total des recettes réelles de Fonctionnement</b>	<b>2 653 546,50 €</b>	<b>2 653 546,50 €</b>
R	F	78 - Reprises sur amortissements et provisions		
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
R	F	<b>ST - Total des recettes d'ordre de Fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
R		<b>Total recettes</b>	<b>2 653 546,50 €</b>	<b>2 653 546,50 €</b>
R		<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>555 291,15 €</b>	<b>555 291,15 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

## 4. Emploi de bénévoles au sein du centre de loisirs

Le service jeunesse est régulièrement sollicité pour accueillir des jeunes voulant découvrir la fonction d'animateur au sein des centre de loisirs.

Ces jeunes n'ayant pas l'âge requis pour travailler, il n'y a pas d'autre solution que de les prendre en tant que bénévoles.

Pour employer des bénévoles, il est nécessaire d'établir une convention fixant les conditions d'accueil de la personne (objet, lieu, horaire, durée...) ainsi que les engagements réciproques des parties.

Etant donné que ce besoin d'avoir recours à des bénévoles peut se présenter également à d'autres occasions que les centres de loisirs, il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver le principe du recours au bénévolat quand cela est nécessaire,
- D'approuver la trame de convention telle que fournie en annexe
- De donner pouvoir au Maire afin de signer les dites-conventions le cas échéant.

Chaque signature de convention fera l'objet d'une décision dont il sera rendu compte au Conseil Municipal.

Le conseil municipal, par

17	Voix POUR	0	Voix CONTRE	1	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Mme Leleu s'abstient.

- Approuve le principe du recours au bénévolat quand cela est nécessaire,
- Approuve la trame de convention telle que fournie en annexe
- Donne pouvoir au Maire afin de signer les dites-conventions le cas échéant.

## 5. Attribution de noms aux rues, places et parkings non dotés

Des portions de rue et de nombreux parking ne sont pas officiellement nommés sur la commune de Rinxent.

Afin de faciliter les échanges avec les différentes instances et bénéficier d'une meilleure géolocalisation, il convient d'attribuer des noms à ces lieux.

Voici ce qui est proposé :

Localisation	Proposition de nom
Rue reliant la rue du Général De Gaulle à la rue Pasteur en passant par le cimetière	Rue des Ecoliers
Rue reliant la rue du Général De Gaulle et la rue de Lorraine passant derrière l'atelier municipal	Passage de la Mairie
Parking derrière l'école maternelle	Parking Mendès France
Parking derrière la mairie	Parking de la mairie
Parking des archers	Parking des Archers
Parking entre la salle polyvalente et la salle de sport	Parking des deux Salles
Parking à côté de la poste,	Parking Léon Blum
Parking devant l'école J Ferry	Parking Jules Ferry

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les noms choisis.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h40.


 LE MAIRE  
 N. LŒUILLET